

**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 18 heures - salle de la mairie**

***Présents : MARRET Serge, SABATIER Sébastien, GRIX Suzanna, CELERIER Patrick, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, BORREL Marie-Andrée formant la majorité des membres en exercice.***

***Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : MONIÉ Florian à SABATIER Sébastien, RIBES Bénédicte à GUILHEM Louis.***

***Absent(s) excusé(s) : Néant.***

***Absent(s) : Néant.***

***M. le maire ouvre la séance à 18h.***

***Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de HAGER Maryvonne à la fonction de Secrétaire de séance.***

**Ordre du jour :**

**1- Approbation du PV du conseil du 21 mai 2024 – Présentation Serge Marret.**

Dans la partie « questions diverses », Mme Grix propose une modification de la rédaction portant sur l'installation d'une climatisation rue du Porche et souhaite que le nom du propriétaire n'apparaisse pas de même que la distance, ni l'appel au policier municipal (*Je propose une rédaction mais lui laisse le soin de rédiger à sa convenance*).

*« Une visite sur place est nécessitée pour une installation de climatisation rue du porche par rapport aux préconisations en vigueur, celle-ci devant être masquée ».*

Cette modification apportée et acceptée, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal corrigé du Conseil municipal du 21 mai 2024.

**Délibérations :**

**1- Arrêt de la révision du PLU - Présentation Serge Marret.**

Quelques modifications sont apportées au PLU concernant le changement entre zone Agricole et zone Agricole Protégée concernant des vignes appartenant à Messieurs Roux et Coustal. Tous les deux sont d'accord pour transformer leurs vignes de AP en A pour y permettre la construction de hangars agricoles. Par ailleurs, le terrain de M. le Comte est placé en zone 1AU. Une trame est ajoutée au PLU sur les parcelles Chibani et Sounders pour indiquer les prochains parkings. Par ailleurs le conseil municipal souhaite que l'ancienne déchetterie soit équipée de panneaux photovoltaïques. Toutefois, certaines parcelles la constituant appartiennent à des privés un rapprochement avec ces derniers est en cours.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications et ajouts relatifs au PLU.

**2- Définition de la zone d'accélération des énergies renouvelables - Présentation Serge Marret.**

La création au PLU de la zone d'accélération des énergies renouvelables à Tourouzelle sera représentée par la création sur l'ancienne déchetterie d'une zone de panneaux photovoltaïques. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**3- Engagement d'une procédure d'expropriation de la parcelle Chibani au cas où la lettre recommandée pour acquisition amiable resterait sans réponse - Présentation Patrick Célerier.**

Sans réponse à notre proposition à l'amiable adressée par Lettre recommandée, nous pourrions dès le mois d'Août entamer un dossier en demande d'acquisition par voie d'expropriation de la

parcelle Chibani pour utilité publique. Par suite de cette demande le préfet est saisi et prévoit les conditions d'ouverture et de déroulement d'une enquête publique par arrêté préfectoral. En cas de résultat favorable il prend un arrêté de déclaration d'utilité publique dans la limite d'un an après clôture de l'enquête. En l'absence d'accord sur le prix, c'est le juge qui fixe l'indemnité par ordonnance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'engagement d'une procédure d'expropriation de la parcelle Chibani au cas où la lettre recommandée pour acquisition amiable resterait sans réponse.

#### **4- Bail de location du logement de l'école - Présentation Patrick Célerier.**

#### **13- Situation de la famille Dyrda à l'école - Présentation Suzanna Grix.**

Les conjoints Dyrda, réfugiés ukrainiens, installés gracieusement au-dessus de l'école de Tourouzelles ont vu chacun leur situation professionnelle s'améliorer et de ce fait un bail de location du logement de l'école est établi entre la Mairie et les époux Dyrda pour un montant de 450 € par mois, les factures d'eau, d'électricité établies à leur nom de même que la cantine de leurs deux enfants.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **Questions et informations diverses :**

#### **1- Compte-rendu du Conseil communautaire du 19 juin - Présentation Serge Marret.**

Une grande partie de ce Conseil portait sur le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) lequel pourrait être approuvé avant l'approbation du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) ce qui ne manque pas d'inquiéter alors que le projet d'une déviation de Lézignan soulève nombre d'interrogations tant sur le plan du foncier que sur les aspects financiers des travaux lesquels étant impossibles à supporter par la CCRLCM. En conséquence, la Région sera saisie pour supporter le foncier intégralement (ZAN) et pour l'octroi d'une subvention. Mais la question de fonds persiste : la déviation de Lézignan est-elle indispensable ?

Par ailleurs parmi les nombreux points à l'ordre du jour :

- la fête de l'intercommunalité aura lieu à Homps le 27 juillet où les vigneron tourouzellois sont invités à aller faire déguster leurs vins du Minervo. Les bouteilles consommées seront prises en charge par la CCRLCM ;
- la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse a été retenue par tirage au sort comme commune test en 2024 pour l'enterrement des bacs à ordures ménagères, verre, carton et autres bacs de tri.

#### **2- Point de situation sur l'eau - Présentation Serge Marret.**

A ce jour, le puits des tuileries tient toujours avec une lame d'eau à 80/85 cm bien que la consommation monte depuis avril mais pour le moment nul besoin de livraisons d'eau par camion. La situation de notre puits reste sous étroite surveillance. Le forage des Jeiches est abandonné en raison de l'excès de sulfates dans l'eau et la nanofiltration trop onéreuse et problématique. A l'issue des sondages électriques dans les plaines d'Homps et des Mourgues en bord d'Aude, trois sites ont été retenus pour des forages dans la nappe phréatique comme étant susceptibles de venir en complément du forage des Tuileries. Des contacts ont été pris avec les propriétaires. Un seul est d'accord pour un forage de reconnaissance et accepterait de céder à la commune un bout de terrain libre. Notre hydrogéologue M. Santa Maria doit déposer un dossier de déclaration de projet de nouveau forage auprès de la DDTM et ensuite un dossier de demande d'exploitation auprès de l'ARS si les mesures de débit et de qualité de l'eau sont satisfaisantes. Afin d'assurer sur le long terme l'approvisionnement en eau du village, nous envisageons d'adhérer à Réseau 11 seul syndicat ayant la capacité financière d'aller chercher

l'eau dans le karst de Pouzols. Les négociations pour intégrer Réseau 11 sont en bonne voie et notre intégration pourrait se faire au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **3- Compte-rendu du Copil eau du 24 juin - Présentation Serge Marret et Suzanna Grix.**

La compétence eau et assainissement des communes sera transférée définitivement à la CCRLCM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. En matière de production (captage de la source ou forage jusqu'au château d'eau) le SIARO devrait être conservé. Les communes de Canet, Homps, Tourouzelle, Ornaisons, Lézignan et Thermes devraient rejoindre Réseau 11 au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pour ce qui est des communes des Hautes Corbières, elles devraient également rejoindre Réseau 11 à moins d'une prise en charge par la CCRLCM au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ce qui paraît fort peu probable. En ce qui concerne la distribution (du château d'eau jusque chez l'abonné) le sujet n'a pas été abordé de même que l'assainissement collectif.

### **4- Compte-rendu du Conseil des écoles du 20 juin – Présentation Suzanna Grix.**

Patrice Thomas directeur du RPI (Regroupement Pédagogique Interministériel) des écoles d'Escales, Tourouzelle, Castelnaud d'Aude en partance pour une école de Lézignan a présenté Mme Bérandère Presson comme nouvelle directrice du RPI ainsi qu'enseignante des classes de CM1 et CM2 à l'école d'Escales dès septembre prochain. Le SIVOS a donné des calculatrices et des clés USB aux élèves de CM2. Une Atsem a été demandée par Tourouzelle pour la prochaine rentrée pour étoffer l'équipe pédagogique et accompagner un élève. A l'heure actuelle quatre-vingt-huit élèves sont inscrits dans les trois écoles soit cinq de plus que l'année passée. Pour la rentrée, les travaux de la cantine à Castelnaud devraient être terminés.

### **5- Commande à la société Geoptys - Présentation Patrick Célerier.**

La société Géoptys propose ses services à la commune pour mettre en place la nouvelle Loi qui impose aux maires de toutes les communes de donner un nom et un numéro à toutes les voies publiques et privées et de les renseigner dans une base nationale des adresses. A Tourouzelle il y a 85 kms de voiries dont 21 voies communales, beaucoup de chemins vicinaux. Ce service proposé par Geoptys se monte à 7.190 € HT.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **6- Achat de la parcelle Chiroulev à l'ancienne déchetterie - Présentation Serge Marret.**

M. Chiroulev est favorable à la vente de sa parcelle située à l'ancienne déchetterie, il en parlera à son notaire mais attend que le PLU soit validé.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cet achat.

### **7- Acquisition à l'amiable de la maison Goodchild rue Molière - Présentation Patrick Célerier.**

Une proposition sera faite à Mme Goodchild pour l'acquisition à l'amiable de sa maison rue Molière, laquelle n'ayant plus de toit est inoccupée, pour un montant de 10.000 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **8- Acquisition à l'amiable de la parcelle Chibani rue l'église - Présentation Patrick Célerier.**

La parcelle Chibani, c'est 73 m<sup>2</sup> au sol pour 4.500 € proposés au propriétaire par la Mairie. Cette offre a été adressée par Lettres Recommandées dont l'une a été retirée mais pour laquelle nous n'avons pas de réponse à ce jour. Les parcelles Chibani et Sanders seront ajoutées au Projet Cœur de Village comme parkings.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **9- Récupération de biens sans maître - Présentation Patrick Célerier.**

La remise de M. Mouroux, parcelle 306 de 168 m<sup>2</sup> à fait l'objet d'une récupération de bien sans maître par la Mairie chez le notaire. Une évaluation pour avis sera demandée à un agent immobilier prochainement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **10- Engagement d'une procédure de récupération de la maison de M et Mme Goodchild rue Viollet le Duc pour abandon manifeste – Présentation Patrick Célerier.**

La maison de M. et Mme Goodchild rue Viollet le Duc peut être qualifiée en état d'abandon manifeste vu l'état de décrépitude et présentant des risques et nuisances pour les voisins. Une procédure de récupération de la maison Goodchild rue Viollet le Duc est engagée pour abandon manifeste.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **11- Reprise du bar restaurant de la place de la République – Présentation Patrick Célerier.**

Depuis notre dernière réunion avec la CCI (Chambre de commerce et d'industrie), il nous est apparu indispensable de réaliser quelques travaux à l'intérieur de notre ancienne épicerie. Effectivement cette activité n'étant pas viable en l'état au village du fait de la proximité de grandes et moyennes surfaces alentours, un bar et une petite restauration ainsi qu'un dépôt de pains et colis sont plutôt retenus pour maintenir la convivialité. Pour adapter les locaux à cette nouvelle activité, quelques aménagements sont nécessaires et deux versions différentes réhabilitant cet espace nous ont été présentées l'une avec la cuisine en rez-de-chaussée et l'autre à l'étage. Une étude des coûts doit encore être faite avant que les travaux soit entrepris après l'été pour appel d'offre par la CCI en septembre et une ouverture envisagée au printemps. Afin d'aider à l'ancrage et la réussite de cette nouvelle activité, viser l'emploi d'une seule personne semble préférable mais exige de prévoir les jours et horaires d'ouverture/fermeture et les vacances en le précisant dans un contrat de DSP (Délégation de service public).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **12- Projet d'aménagement de la salle Jean Moulin : cuisine et Toilettes - Présentation Suzanna Grix et Sébastien Sabatier.**

Deux projets d'aménagement de la salle Jean Moulin ont été présentés aux membres du Conseil. Ils concernent pour l'instant essentiellement la cuisine et les toilettes, lesquelles nécessitent des travaux d'isolation et de rénovation. L'option A est retenue car moins onéreuse que la B. Pour la climatisation, un devis sera demandé à M. Piotte.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **13- Voir point 4 des délibérations**

### **14- Bulletin municipal de juillet – Présentation Suzanna Grix.**

La version imprimée du bulletin municipal de juillet sera distribuée semaine prochaine.

### **15- Travaux en cours – Présentation Sébastien Sabatier.**

- passage de l'épaveuse sur les chemins 1<sup>ère</sup> semaine
- nettoyage du village
- achat d'un petit tracteur/tondeuse pour tondre les chemins.

- Questions diverses.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57.**

